

Maroc : mariée de force, elle est défigurée pour avoir demandé le divorce

écrit par Christine Tasin | 14 novembre 2014



lci.tf1.fr/france/faits-divers/maroc-mariee-de-force-a-son-violeur-elle-est-agressee-pour-avoir-8517486.html

« Une mineure qui avait été obligée d'épouser son violeur a été agressée par lui après qu'elle a demandé le divorce. Elle souffre de « multiples entailles » qui ont nécessité « plus de 39 points de suture. »

Une jeune marocaine qui avait été contrainte d'épouser l'homme qui l'avait violée, a été agressée samedi à Marrakech par ce mari alors qu'elle venait de demander le divorce, rapporte le site de l'hebdomadaire marocain, *Tel Quel*.

Agressée avec « une lame de rasoir », elle souffre de « multiples entailles » qui l'ont « défigurée » et qui ont nécessité 39 « points de suture », a confié à l'hebdomadaire, l'Association marocaine des droits humains (AMDH).

« Je te jure que personne ne t'épousera après moi »

Un responsable de l'hôpital Ibn Tofail de marrakech, où elle a été admise, parle d' « une cinquantaine de coups au visage et une vingtaine

sur ses mains et ses bras. » Plusieurs médias ont rapporté que l'agresseur lui aurait clamé « je te jure que personne ne t'épousera après moi. »

En mars 2012, Amina Filali, une adolescente de 16 ans, s'était suicidée après avoir été contrainte d'épouser son violeur.

L'évènement avait provoqué un vif émoi au Maroc et le Parlement avait amendé l'article 475 du code pénal qui permettait au violeur d'épouser sa victime pour échapper aux poursuites.

En revanche, aucune loi n'a été votée pour restreindre ou interdire le mariage des mineures.

Les militants des droits des femmes réclament l'interdiction des dérogations permettant le mariage des mineures, qui a atteint 35.000 cas en 2013 contre moins de 20.000 dix ans plus tôt. «